Projet

DIRECTEUR DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES JEUX DE HASARD SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES DE LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE

ORDONNANCE
ORDONNANCE MODIFICATIVE N° DI-492 DU DIRECTEUR DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES JEUX DE HASARD RELEVANT DU MINISTÈRE DES FINANCES DE LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE, DU 24 SEPTEMBRE 2018, RELATIF À L'APPROBATION DES EXIGENCES TECHNIQUES DU SYSTÈME DE GESTION DES DONNÉES DES MACHINES À SOUS ÉLECTRONIQUES

N° DIE du 2026
Vilnius

1. Je modifie par la présente les exigences techniques relatives au système électronique de gestion des données des machines à sous, approuvées par l'arrêté nº DI-492 du directeur de l'Autorité de contrôle des jeux de hasard relevant du ministère des Finances de la République de Lituanie du 24 septembre 2018 relatif à l'approbation de ce ces exigences, et j'énonce le paragraphe 17 comme suit :

« 17. L'EGMDMS veillera à l'intégrité des données sauvegardées et enregistrées. Les données doivent être protégées contre toute perte et toute modification non autorisée, y compris contre l'influence des paramètres techniques des appareils de jeux qui pourraient restreindre la plage de valeurs des compteurs électroniques de ces appareils gérés par l'EGMDMS ou interrompre leur incrémentation séquentielle. »

2. Je fixe l'entrée en vigueur de la présente ordonnance au 1er janvier 2027.

Directeur